

SICAV de droit français

SPIKO SICAV

SICAV à 2 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : Twenty First Capital
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

Twenty First Capital - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 - Paris

SOMMAIRE

La SICAV SPIKO SICAV est constitué au 31 décembre 2024 de 2 compartiments :
SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND
SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	5
2. Liste mandats et fonctions des mandataires sociaux	6
3. Certification du Commissaire aux Comptes	8
4. Règles et méthodes comptables	14

Compartiment : SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND	15
5. Caractéristiques de l'OPC	16
6. Changements intéressant l'OPC	22
7. Rapport de gestion	23
8. Informations réglementaires	25
9. Comptes de l'exercice	30

Compartiment : SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	54
10. Caractéristiques de l'OPC	55
11. Changements intéressant l'OPC	58
12. Rapport de gestion	59
13. Informations réglementaires	61
14. Comptes de l'exercice	66

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L225-37-4 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Modalité d'exercice de la direction générale de Spiko SICAV (article L. 225-37-4, 4°, du Code de commerce)

Lors de la création de Spiko SICAV, il a été décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de Spiko SICAV est donc assumée par le directeur général.

2. LISTE MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux (Article L225-37-4 alinéa 1° du code de commerce)

Ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux :

A. Fonctions et mandats au sein de Spiko SICAV

Nom	Mandat social
Paul-Adrien HYPPOLITE	Président
Antoine MICHON	Directeur Général
Paul FRAMBOT	Administrateur indépendant
Guillaume GARCHERY	Administrateur indépendant
Jean-Marc JACOBSON	Administrateur indépendant
Pierre PERSON	Administrateur indépendant
Pablo VEYRAT	Administrateur indépendant

B. Fonctions et mandats au sein d'autres sociétés

M. Paul-Adrien HYPPOLITE

Société	Fonction / mandat
Spiko SAS	Président
Spiko Finance SAS	Président

M. Antoine MICHON

Société	Fonction / mandat
Spiko SAS	Directeur Général
Spiko Finance SAS	Directeur Général

M. Paul FRAMBOT

Société	Fonction / mandat
Morpho Labs SAS	Président

M. Guillaume GARCHERY

Société	Fonction / mandat
Lalalee SASU	Président

M. Jean-Marc JACOBSON

Société	Fonction / mandat
RealToken Technologie Inc.	Co-CEO

M. Pierre PERSON

Société	Fonction / mandat
Up Only Co	Président
Pi Holding	Président

M. Pablo VEYRAT

Société	Fonction / mandat
Nocturlab SAS	Président
Sogipec SAS	Président
SJP SCI	Dirigeant

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)
(Article L225-37-4 alinéa 3° du Code de commerce)

Non applicable.

3. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

SPIKO SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TWENTY FIRST CAPITAL
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SPIKO SICAV relatifs à l'exercice de 8 mois et 1 jour clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/04/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Compartiment SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante : les liquidités du fonds ont représenté la totalité de l'actif du 30 avril 2024 au 29 mai 2024. Conformément à l'article L. 214-20 du COMOFI, les liquidités devraient présenter un caractère accessoire. Ce dépassement résulte du délai d'investissement des souscriptions initiales.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SPIKO SICAV

Compartiment SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante : les liquidités du fonds ont représenté la totalité de l'actif du 15 mai 2024 au 29 mai 2024. Conformément à l'article L. 214-20 du COMOFI, les liquidités devraient présenter un caractère accessoire. Ce dépassement résulte du délai d'investissement des souscriptions initiales.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.29 20:17:41 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

SPIKO SICAV
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TWENTY FIRST CAPITAL
39 Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.29 20:17:40 +0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV SPIKO SICAV est constitué de 2 compartiments :

- SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND
- SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Compartment :

SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

Action USD

(ISIN : FR001400DM9)
OPCVM soumis au droit français géré par TWENTY FIRST CAPITAL

Nom de l'initiateur : TWENTY FIRST CAPITAL

Site internet : www.twentyfirstcapital.com

Contact : Appelez le + 33 01 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28 mai 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Compartiment de SPIKO SICAV, organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV)

Durée : SPIKO SICAV a été créée le 15/05/2024 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (*Daily Effective Compounded Federal Funds Rate*) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au Compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du Compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (*Daily Effective Compounded Federal Funds Rate*). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Compartiment peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique (Treasury Bills). Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme

indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Investisseurs de détails visés : Le Compartiment s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Compartiment. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 jour. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Twenty First Capital – 39 Avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France. La Valeur d'actif nette de Compartiment est disponible sur www.twentyfirstcapital.com et www.spiko.xyz.

Autres informations :

Affectation des revenus : Capitalisation.

Souscriptions et rachats : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par TWENTY FIRST CAPITAL chaque jour à 10h30 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SPIKO SICAV.

Tenue de registre : pour la tenue du registre des actionnaires du Compartiment, la société de gestion a recours à des Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) auxquels elle a accès au travers de la plateforme mise à disposition par la société Spiko Finance. Les DEEP utilisés pour la tenue de registre sont Ethereum et Polygon. D'un point de vue technique, les actions prennent la forme de tokens, dont la sécurisation et le transfert doivent être assurés par l'investisseur, via la mise en place d'un portefeuille (wallet) approprié, opéré sous la responsabilité de ce dernier. Les ordres de rachat ou les transferts des actions du Compartiment inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants depuis ce wallet.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 1 jour.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment.

⚠ Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance (montants exprimés en Dollars) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'EFFR au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement après 1 jour.

Période de détention recommandée : 1 jour

Exemple d'investissement : 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 jour
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 USD -1,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 USD -1,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 USD -1,00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 902 USD -0,98%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement sur l'indice de référence EFFR en avril 2020, intermédiaire en juillet ou en août 2016 et favorable en octobre 2023.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risques liés au recours à un DEEP : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Compartiment.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DEEP, les actions du Compartiment prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Compartiment et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Compartiment qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DEEP.

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Dollars) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 USD sont investis

	Si vous sortez après 1 jour *
Coûts totaux	100 USD
Incidence des coûts**	1%

* Période de détention recommandée

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts d'entrée ou bien aucun coût d'entrée. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 USD
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts de sortie ou bien aucun coût de sortie. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts de sortie.	Jusqu'à 50 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 jour
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage représente le taux maximum des frais de gestion financière et de fonctionnement indiqués dans le prospectus. Ces derniers seront amenés à diminuer avec l'augmentation de l'encours sous gestion du Compartiment.	0 USD
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 jour
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance.	Néant

Les ordres de rachat ou les transferts des actions inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants. Ces transferts sont générateurs de frais supplémentaires (frais de transaction) liés au DEEP sélectionné. Le montant de ces frais varie selon le DEEP utilisé pour la tenue de registre et, le cas échéant, selon le wallet mis en place. Dans tous les cas, ces frais seront déterminés et supportés par l'investisseur à l'occasion desdits transferts. Ces frais de transaction ne sont pas supportés par le Compartiment et doivent être réglés par l'investisseur.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 jour. Un investissement dans ce Compartiment doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du Produit, des classes d'actifs des sous-jacents et de leur niveau de risque.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente d'actions reçus et acceptés avant 10h30 un jour ouvrable en France (et d'ouverture de la Bourse de Paris) sont traités le même jour (sur la base de l'évaluation de la veille, c'est-à-dire à valeur liquidative connue), sous réserve de la bonne réception des fonds correspondants le même jour pour un ordre de souscription.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant le Compartiment ou le comportement de Twenty First Capital, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse suivante : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France, sur le site www.twentyfirstcapital.com, ou par e-mail à : contact@twentyfirstcapital.com. Nous traiterons votre demande et vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce Produit ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez demander le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, à la Société de gestion, Twenty First Capital, 39, avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND

Action EUR (non hedgée)

(ISIN : FR001400SBD3)

OPCVM soumis au droit français géré par TWENTY FIRST CAPITAL

Nom de l'initiateur : TWENTY FIRST CAPITAL

Site internet : www.twentyfirstcapital.com

Contact : Appelez le + 33 01 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 7 novembre 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Compartiment de SPIKO SICAV, organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV)

Durée : SPIKO SICAV a été créée le 15/05/2024 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (*Daily Effective Compounded Federal Funds Rate*) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 3 mois, diminué de l'ensemble des frais facturés au Compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du Compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (*Daily Effective Compounded Federal Funds Rate*). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Compartiment peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique (Treasury Bills). Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme

indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Investisseurs de détails visés : Le Compartiment s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Compartiment. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 3 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Twenty First Capital - 39 Avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France. La Valeur d'actif nette de Compartiment est disponible sur www.twentyfirstcapital.com et www.spiko.xyz.

Autres informations :

Affectation des revenus : Capitalisation.

Souscriptions et rachats : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par TWENTY FIRST CAPITAL chaque jour à 10h30 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SPIKO SICAV.

Tenue de registre : pour la tenue du registre des actionnaires du Compartiment, la société de gestion a recours à des Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) auxquels elle a accès au travers de la plateforme mise à disposition par la société Spiko Finance. Les DEEP utilisés pour la tenue de registre sont Ethereum et Polygon. D'un point de vue technique, les actions prennent la forme de tokens, dont la sécurisation et le transfert doivent être assurés par l'investisseur, via la mise en place d'un portefeuille (wallet) approprié, opéré sous la responsabilité de ce dernier. Les ordres de rachat ou les transferts des actions du Compartiment inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants depuis ce wallet.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 mois.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risques liés au recours à un DEEP : le recours à cette technologie de tenue de registre peut présenter des risques résultant notamment de la nature récente de celle-ci, des évolutions dont elle peut faire l'objet, des dysfonctionnements ou des attaques pouvant l'affecter, ainsi que des changements de la réglementation et les contraintes qui lui sont applicables. Ces risques pourraient affecter momentanément les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Compartiment.

Risques liés au portefeuille nécessaire pour sécuriser et transférer les actions prenant la forme de tokens : compte tenu de leur enregistrement en DEEP, les actions du Compartiment prennent la forme de tokens d'un point de vue technique. Ces tokens doivent être sécurisés, et ne peuvent être transférés que via la mise en place d'un portefeuille (wallet) mis en place et opéré sous la responsabilité des investisseurs. Tout élément susceptible d'affecter la validité des informations fournies sur ce wallet, sa sécurité et la confidentialité des moyens d'accès permettant de mobiliser les tokens qui y sont attachés, pourrait affecter les opérations d'émission, de rachat et de transfert des actions du Compartiment et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement pour l'investisseur. Avant d'investir, l'investisseur potentiel est requis de comprendre les implications techniques des actions du Compartiment qui lui sont proposées, compte tenu de leur inscription en DEEP.

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'EFFR au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement après 3 mois.

Période de détention recommandée : 3 mois
Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 980 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,19 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 980 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,19 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 962 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 744 EUR
	Rendement annuel moyen	+17,45%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement sur l'indice de référence EFFR entre juin et août 2020, intermédiaire entre mai et juillet 2019 et favorable entre janvier et mars 2015.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Dollars) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 3 mois *
Coûts totaux	120 EUR
Incidence des coûts**	1,20%

* Période de détention recommandée

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts d'entrée ou bien aucun coût d'entrée. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts de sortie ou bien aucun coût de sortie. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts de sortie.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 3 mois
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage représente le taux maximum des frais de gestion financière et de fonctionnement indiqués dans le prospectus. Ces derniers seront amenés à diminuer avec l'augmentation de l'encours sous gestion du Compartiment.	Jusqu'à 20 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 3 mois
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance.	Néant

Les ordres de rachat ou les transferts des actions inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants. Ces transferts sont générateurs de frais supplémentaires (frais de transaction) liés au DEEP sélectionné. Le montant de ces frais varie selon le DEEP utilisé pour la tenue de registre et, le cas échéant, selon le wallet mis en place. Dans tous les cas, ces frais seront déterminés et supportés par l'investisseur à l'occasion desdits transferts. Ces frais de transaction ne sont pas supportés par le Compartiment et doivent être réglés par l'investisseur.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 mois. Un investissement dans ce Compartiment doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du Produit, des classes d'actifs des sous-jacents et de leur niveau de risque.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente d'actions reçus et acceptés avant 10h30 un jour ouvrable en France (et d'ouverture de la Bourse de Paris) sont traités le même jour (sur la base de l'évaluation de la veille, c'est-à-dire à valeur liquidative connue), sous réserve de la bonne réception des fonds correspondants le même jour pour un ordre de souscription.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant le Compartiment ou le comportement de Twenty First Capital, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse suivante : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France, sur le site www.twentyfirstcapital.com, ou par e-mail à : contact@twentyfirstcapital.com. Nous traiterons votre demande et vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce Produit ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez demander le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, à la Société de gestion, Twenty First Capital, 39, avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France.

6. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Constitution du fonds le 14/05/2024 (actions USD).

Création de la catégorie d'actions EUR le 07/11/2024. Premier investissement dans ces actions le 11/11/2024.

Modification du prospectus du 12/12/2024 : Passage à l'exécution des souscriptions et des rachats à une VL inconnue pour le compartiment SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND.

7. RAPPORT DE GESTION

Le fonds a été lancé le 14 mai 2024 avec pour stratégie d'investir en obligations et instruments du marché monétaire libellés en dollar émis par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Le rendement du 10 ans américain termine le mois autour de 4,57%, proche des plus hauts de l'année si l'on exclut le bref pic du mois d'avril (4,70%). Sur l'année la courbe s'est donc significativement pentifiée, puisque le rendement à 1 an a perdu 0,6%, s'établissant à environ 4,15%, tandis que le rendement des maturités supérieures à 5 ans a augmenté d'au moins 0,5%.

La Fed a réduit ses taux de 0,25% mais l'incertitude concernant les futurs assouplissements monétaires s'est accentuée compte tenu de la résilience de l'économie et de la politique probablement inflationniste de Donald Trump. La BCE a également baissé ses taux directeurs d'un quart de point, sans surprise, mais le ton était moins accommodant que prévu.

La performance du fonds au 31 décembre 2024 depuis le lancement au 14 mai 2024 (non annualisée) :

Action USD : +2,91%.

Action EUR : +2,90% (création de l'action le 12/11/2024).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIT STAT TREA BIL ZCP 26-11-24	7 473 905,63	7 500 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 29-10-24	7 333 940,14	7 399 820,44
UNIT STAT TREA BIL ZCP 12-09-24	7 204 059,76	7 220 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 22-10-24	7 160 398,59	7 220 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 19-11-24	7 174 784,70	7 200 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-11-24	5 963 941,75	6 000 000,00
US TREASURY BILL ZCP 190924	5 587 008,20	5 600 000,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 26-09-24	5 249 276,44	5 269 665,61
UNIT STAT TREA BIL ZCP 26-12-24	4 944 031,25	5 000 000,00
US TREASURY BILL ZCP 031224	3 986 410,00	4 000 000,00

8. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN USD

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Eléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2024** : 17, dont 11 preneurs de risque,

- **rémunération totale versée au titre de l'année 2024** : 1 473 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1 049 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 424 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération :

- 1 419 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 55 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

9. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en USD	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	45 087 503,71
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	45 087 503,71
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	45 087 503,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	4 010 000,41
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 010 000,41
Total de l'actif I+II	49 097 504,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en USD	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	47 663 329,39
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 387 826,22
Capitaux propres I	49 051 155,61
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	49 051 155,61
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	46 348,51
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	46 348,51
Total Passifs : I+II+III+IV	49 097 504,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en USD	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	438 279,79
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	56 669,70
Sous-total produits sur opérations financières	494 949,49
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	494 949,49
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-58 382,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-58 382,75
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	436 566,74
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	275 893,23
Sous-total revenus nets I = (C+D)	712 459,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-642,04
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-642,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 165,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 523,51

Compte de résultat au 31/12/2024 en USD	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	187 329,63
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	14 352,22
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	201 681,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	472 160,89
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	673 842,74
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K+L)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 387 826,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'indice Fed Funds capitalisé (Daily Effective SPIKO SICAV 12 Compounded Federal Funds Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est le Fed Funds capitalisé (Daily Effective Compounded Federal Funds Rate).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024
Actif net Global en USD	49 051 155,61
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR en EUR	
Actif net en EUR	10 289,88
Nombre de titres	10 000,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1,028987
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en USD	
Capitalisation unitaire sur revenu en USD	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD en USD	
Actif net	49 040 440,76
Nombre de titres	47 652 703,74368
Valeur liquidative unitaire	1,029121
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Capitalisation unitaire sur revenu	0,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en dollar us.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 7 mois et 18 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché sur la base de cours communiqués par différents prestataires de services financiers.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400ODM9 - SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD: Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR001400SBD3 - SPIKO US T-BILL ACTION EUR : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD	Capitalisation	Capitalisation
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en USD	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	51 537 204,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 123 655,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	436 566,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-642,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	201 681,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	49 051 155,61

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	2 674 894,32913	2 860 645,03
Actions rachetées durant l'exercice	-2 664 894,32913	-2 849 990,03
Solde net des souscriptions/rachats	10 000,00000	10 655,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 000,00000	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD		
Actions souscrites durant l'exercice	47 920 916,43101	48 676 559,86
Actions rachetées durant l'exercice	-268 212,68733	-273 665,80
Solde net des souscriptions/rachats	47 652 703,74368	48 402 894,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	47 652 703,74368	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SPIKO US T-BILL ACTION EUR FR001400SBD3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 289,88	10 000,00000	1,028987
SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND ACTION USD FR001400ODM9	Capitalisation	Capitalisation	USD	49 040 440,76	47 652 703,74368	1,029121

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers USD	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers USD	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers USD	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	45 087,50	45 087,50			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 010,00				4 010,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		45 087,50			4 010,00

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers USD	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances	38 962,48	6 125,02					
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 010,00						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	42 972,48	6 125,02					

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers USD	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	EUR				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,01				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-0,01				
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers USD	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances	45 087,50		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	45 087,50		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers USD)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	46 348,51
Total des dettes		46 348,51
Total des créances et des dettes		-46 348,51

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	58 376,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	712 459,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	712 459,97
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	712 459,97

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	40,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	40,04
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	40,04
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	40,04
Total	40,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	712 419,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	712 419,93
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	712 419,93
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	712 419,93
Total	712 419,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 523,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 523,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1 523,51

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-0,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-0,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-0,19
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-0,19
Total	-0,19
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 523,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 523,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 523,70
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 523,70
Total	1 523,70
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en USD

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			45 087 503,71	91,92
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			45 087 503,71	91,92
Services aux collectivités			45 087 503,71	91,92
UNIT STAT TREA BIL ZCP 02-01-25	USD	4 500 000	4 499 492,05	9,17
UNIT STAT TREA BIL ZCP 06-02-25	USD	5 400 000	5 377 159,55	10,96
UNIT STAT TREA BIL ZCP 09-01-25	USD	4 000 000	3 996 282,88	8,15
UNIT STAT TREA BIL ZCP 11-02-25	USD	5 200 000	5 174 980,89	10,55
UNIT STAT TREA BIL ZCP 15-04-25	USD	6 200 000	6 125 020,78	12,49
UNIT STAT TREA BIL ZCP 16-01-25	USD	3 900 000	3 893 130,60	7,94
UNIT STAT TREA BIL ZCP 18-03-25	USD	3 600 000	3 568 202,84	7,27
UNIT STAT TREA BIL ZCP 20-02-25	USD	5 000 000	4 970 953,41	10,13
UNIT STAT TREA BIL ZCP 21-01-25	USD	7 500 000	7 482 280,71	15,26
Total			45 087 503,71	91,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	45 087 503,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 010 000,41
Autres passifs (-)	-46 348,51
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	49 051 155,61

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND EUR	EUR	10 000,00000	1,028987
Action SPIKO US T-BILLS MONEY MARKET FUND USD	USD	47 652 703,74368	1,029121

Compartment :

SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit



SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

(ISIN : FR001400ODL1)

OPCVM soumis au droit français géré par TWENTY FIRST CAPITAL

Nom de l'initiateur : TWENTY FIRST CAPITAL

Site internet : www.twentyfirstcapital.com

Contact : Appelez le + 33 01 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France sous le numéro GP 11000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/05/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Compartiment de SPIKO SICAV, organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français.

Classification AMF : Monétaire court terme à valeur liquidative variable (VNAV)

Durée : SPIKO SICAV a été créée le 15/05/2024 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'€STER capitalisé (*Euro Short Term Rate*) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au Compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du Compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du Compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est l'€STER capitalisé (*Euro Short Term Rate*). L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité émis ou garantis par les gouvernements de la zone Euro. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes :

- En termes de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ;
- En termes de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 180 jours ;
- La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours.

Le Produit fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Le Compartiment peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments à court terme émis par les gouvernements de la zone Euro. Il déroge ainsi au point 1 de l'article 17 du même règlement limitant l'investissement à 5% de l'actif par émetteur. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Investisseurs de détails visés : Le Compartiment s'adresse à tout type d'investisseur voulant faire fructifier une épargne avec une prise de risque minimale. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Compartiment. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 jour. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de « U.S. Persons » telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Twenty First Capital - 39 Avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France. La Valeur d'actif nette de Compartiment est disponible sur www.twentyfirstcapital.com et www.spiko.xyz.

Autres informations :

Affectation des revenus : Capitalisation.

Souscriptions et rachats : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par TWENTY FIRST CAPITAL chaque jour à 10h30 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SPIKO SICAV.

Tenue de registre : pour la tenue du registre des actionnaires du Compartiment, la société de gestion a recours à des Dispositifs d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) auxquels elle a accès au travers de la plateforme mise à disposition par la société Spiko Finance. Les DEEP utilisés pour la tenue de registre sont Ethereum et Polygon. D'un point de vue technique, les actions prennent la forme de tokens, dont la sécurisation et le transfert doivent être assurés par l'investisseur, via la mise en place d'un portefeuille (wallet) approprié, opéré sous la responsabilité de ce dernier. Les ordres de rachat ou les transferts des actions du Compartiment inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants depuis ce wallet.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 1 jour.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'ESTER au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement après 1 jour.

Période de détention recommandée : 1 jour

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 jour
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 EUR -1,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 EUR - 1,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 900 EUR - 1,00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 901 EUR - 0,99%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement sur l'indice de référence ESTER en mars 2022, intermédiaire en juin ou en septembre 2019 et favorable en septembre 2023.

Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 jour *
Coûts totaux	100 EUR
Incidence des coûts**	1%

* Période de détention recommandée

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts d'entrée ou bien aucun coût d'entrée. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : dans certains cas, vous pouvez payer moins de coûts de sortie ou bien aucun coût de sortie. La personne qui vous vend le Produit vous informera des éventuels coûts de sortie.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 jour
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage représente le taux maximum des frais de gestion financière et de fonctionnement indiqués dans le prospectus. Ces derniers seront amenés à diminuer avec l'augmentation de l'encours sous gestion du Compartiment.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 jour
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance.	Néant

Les ordres de rachat ou les transferts des actions inscrites en DEEP impliquent le transfert de tokens correspondants. Ces transferts sont générateurs de frais supplémentaires (frais de transaction) liés au DEEP sélectionné. Le montant de ces frais varie selon le DEEP utilisé pour la tenue de registre et, le cas échéant, selon le wallet mis en place. Dans tous les cas, ces frais seront déterminés et supportés par l'investisseur à l'occasion desdits transferts. Ces frais de transaction ne sont pas supportés par le Compartiment et doivent être réglés par l'investisseur.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 1 jour. Un investissement dans ce Compartiment doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du Produit, des classes d'actifs des sous-jacents et de leur niveau de risque.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente d'actions reçus et acceptés avant 10h30 un jour ouvrable en France (et d'ouverture de la Bourse de Paris) sont traités le même jour (sur la base de l'évaluation de la veille, c'est-à-dire à valeur liquidative connue), sous réserve de la bonne réception des fonds correspondants le même jour pour un ordre de souscription.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant le Compartiment ou le comportement de Twenty First Capital, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse suivante : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France, sur le site www.twentyfirstcapital.com, ou par e-mail à : contact@twentyfirstcapital.com. Nous traiterons votre demande et vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce Produit ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez demander le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, à la Société de gestion, Twenty First Capital, 39, avenue Pierre de Serbie, 75008 Paris, France.

11. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Constitution du fonds le 30/04/2024.

Aucun changement significatif n'est intervenu au cours de la période.

12. RAPPORT DE GESTION

Le fonds a été lancé le 30 avril 2024 avec pour stratégie d'investir en obligations et instruments du marché monétaire libellés en euro émis par les gouvernements de la zone Euro. Depuis sa création, le fonds était intégralement investi en obligations souveraines françaises et allemandes. Fin décembre, nous avons décidé de supprimer l'exposition à l'Allemagne pour des raisons de liquidité.

Le rendement de l'OAT française a terminé le mois autour de 3,2%, proche des plus hauts de l'année si l'on exclut le bref pic du début d'été (3,35%). Sur l'année la courbe s'est donc significativement pentifiée, puisque le rendement à 1 an a perdu presque 1%, s'établissant à environ 2,35%, tandis que le rendement des maturités supérieures à 6 ans a augmenté d'au moins 0,5%.

La BCE a sans surprise baissé ses taux directeurs d'un quart de point mais le ton était moins accommodant que prévu. La Fed a également réduit ses taux de 0,25% mais l'incertitude concernant les futurs assouplissements monétaires s'est accentuée compte tenu de la résilience de l'économie et de la politique probablement inflationniste de Donald Trump.

La performance du fonds au 31 décembre 2024 depuis le lancement au 30 avril 2024 (non annualisée) : +2.36%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRENCH REPUBLIC ZCP 18-12-24	11 229 959,02	11 300 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-02-25	14 921 507,59	497 234,55
GERM TREA BILL ZCP 15-01-25	6 693 441,68	6 728 109,38
FRENCH REPUBLIC ZCP 06-11-24	5 464 492,94	5 500 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 23-10-24	5 065 193,31	5 100 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 25-09-24	4 985 622,68	5 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-10-24	4 977 385,17	5 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-12-24	4 975 769,49	5 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	9 936 108,77	
FRENCH REPUBLIC ZCP 27-11-24	4 675 319,88	4 700 000,00

13. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.twentyfirstcapital.com.

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Eléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2024** : 17, dont 11 preneurs de risque,

- **rémunération totale versée au titre de l'année 2024** : 1 473 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1 049 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 424 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération :

- 1 419 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 55 milliers d'euros de rémunération variable.

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

14. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	77 521 192,55
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	77 521 192,55
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	77 521 192,55
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	9 033 531,31
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	9 033 531,31
Total de l'actif I+II	86 554 723,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	82 584 983,73
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 951 218,20
Capitaux propres I	84 536 201,93
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	84 536 201,93
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 018 521,93
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	2 018 521,93
Total Passifs : I+II+III+IV	86 554 723,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	400 844,13
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	109 333,94
Sous-total produits sur opérations financières	510 178,07
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	510 178,07
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-26 475,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-26 475,86
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	483 702,21
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	500 092,22
Sous-total revenus nets I = (C+D)	983 794,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	141 606,57
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	141 606,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	26 139,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	167 746,54

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	222 293,30
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	25 671,84
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	247 965,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	551 712,09
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	799 677,23
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K+L)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 951 218,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs une préservation du capital investi et une évolution régulière de la performance correspondant à l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate) ou supérieure au terme de la durée minimale de placement recommandée qui est de 1 jour, diminué de l'ensemble des frais facturés au compartiment et relatifs à chaque catégorie d'action. En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du compartiment peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du compartiment pourra être inférieure à celle de l'indice de référence qui est l'€STR capitalisé (Euro Short Term Rate).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024
Actif net en EUR	84 536 201,93
Nombre de titres	82 585 091,54350
Valeur liquidative unitaire	1,023625
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Capitalisation unitaire sur revenu	0,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 1 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché sur la base de cours communiqués par différents prestataires de services financiers.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400ODL1 - Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	135 286 413,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-51 623 485,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	483 702,21
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	141 606,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	247 965,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	84 536 201,93

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	133 312 865,68566	135 286 413,40
Actions rachetées durant l'exercice	-50 727 774,14216	-51 623 485,39
Solde net des souscriptions/rachats	82 585 091,54350	83 662 928,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	82 585 091,54350	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND FR001400ODL1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	84 536 201,93	82 585 091,54350	1,023625

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances	77 521,19	77 521,19			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	9 033,53				9 033,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		77 521,19			9 033,53

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances	66 613,94	10 907,25					
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	9 033,53						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	75 647,47	10 907,25					

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances	77 521,19		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	77 521,19		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 992 406,72
	Frais de gestion fixe	26 115,21
Total des dettes		2 018 521,93
Total des créances et des dettes		-2 018 521,93

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 475,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	983 794,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	983 794,43
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	983 794,43

Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	983 794,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	983 794,43
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	983 794,43
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	983 794,43
Total	983 794,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	167 746,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	167 746,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	167 746,54

Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	167 746,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	167 746,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	167 746,54
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	167 746,54
Total	167 746,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			77 521 192,55	91,70
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			77 521 192,55	91,70
Services aux collectivités			77 521 192,55	91,70
FRAN TREA BILL BTF ZCP 24-04-25	EUR	6 000 000	5 951 855,93	7,04
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-01-25	EUR	3 800 000	3 791 960,20	4,49
FRENCH REPUBLIC ZCP 02-01-25	EUR	4 100 000	4 099 692,96	4,85
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-02-25	EUR	14 500 000	14 460 971,44	17,10
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	EUR	10 000 000	9 952 746,85	11,77
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-05-25	EUR	5 000 000	4 955 391,57	5,86
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-01-25	EUR	7 100 000	7 096 107,59	8,39
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	EUR	5 100 000	5 083 938,14	6,01
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-03-25	EUR	1 500 000	1 492 238,29	1,77
FRENCH REPUBLIC ZCP 15-01-25	EUR	5 600 000	5 593 969,70	6,62
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-02-25	EUR	2 000 000	1 992 466,15	2,36
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-03-25	EUR	5 000 000	4 971 280,22	5,88
FRENCH REPUBLIC ZCP 22-01-25	EUR	4 800 000	4 792 365,36	5,67
FRENCH REPUBLIC ZCP 26-02-25	EUR	3 300 000	3 286 208,15	3,89
Total			77 521 192,55	91,70

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	77 521 192,55
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	9 033 531,31
Autres passifs (-)	-2 018 521,93
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	84 536 201,93

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SPIKO EU T-BILLS MONEY MARKET FUND	EUR	82 585 091,54350	1,023625